



DÉLIBÉRATION n° 2025-02-19-03

Nos réf. : SR/HT/DB/HG

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|--|---|
| DATE DE CONVOCATION : 13/02/2025 | L'an deux mil vingt-cinq le dix-neuf février à dix-neuf heures, |
| NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 18</i> <i>Votants : 22</i> <i>Ayant donné procuration : 4</i> <i>Absent excusé : 1</i> <i>Absent(s) : 4</i> <i>Exclu : 0</i> | Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire <i>Étaient présents :</i> RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, EMONIN Ghislaine, GATSCHINÉ Jean, ARNAUTOVIC Meho, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, LABOUREY Cloé, MANIAS Marcel, MORENO Christine, TRAVERSIER Agnès, FRANÇOIS Claudine, MEILLET Bruno. <i>Étaient représentés :</i> VEDRINE Sandrine, URAS Michaël, WETZEL Brigitte, DURY Bernard. |
| OBJET : <i>Orientations Budgétaires 2025</i> | <i>Procurations données :</i> VEDRINE Sandrine a donné procuration à RADREAU Sophie, URAS Michaël a donné procuration à ROY Brigitte, WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick. DURY Bernard a donné procuration à MEILLET Bruno <i>Absente excusée :</i> PLANÇON Aurélie. <i>Absents :</i> CONTET Jean-Pierre, MANGE Mylène, REBOUH Mehdi, ATAR Nathalie. |
| RÉSULTAT DU VOTE : - <i>Pour : 22</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i> | Monsieur Jean GATSCHINÉ est nommé secrétaire de séance. |

Le Code Général des Collectivités Territoriales oblige les Conseils Municipaux des communes de 3 500 habitants et plus à débattre sur les orientations à définir dans le budget primitif.

Afin d'engager le débat au sein de l'assemblée,

Madame la Maire ;

- présente le rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, dans le cadre du budget primitif 2025 pour le budget principal et l'ensemble des budgets annexes,

- et engage le débat d'orientation budgétaire.

Le rapport et les débats sont présentés dans un seul et même document, ci-joint, intitulé « Compte-rendu du Conseil Municipal sur les orientations budgétaires du 19 février 2025 ».

Ce rapport est mis à disposition, du public et transmis au Sous-préfet.

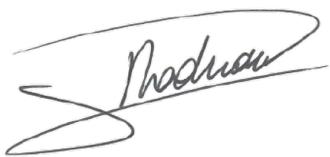
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2312-1 et D2312-3,


Après avoir entendu en séance le rapport préalable au débat d'orientation budgétaire de Madame Sophie RADREAU, Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir débattu des orientations budgétaires proposées, **par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION** : prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport présenté par Madame la Maire par une délibération spécifique pour l'exercice 2025.

Fait à Bavans, le 19/02/2025

La Maire,
Sophie RADREAU



Envoyé en préfecture le 28/02/2025
Reçu en préfecture le 28/02/2025
Publié le 
ID : 025-212500482-20250219-DELIB2025021903-BF

Délibération certifiée exécutoire
Publiée sur papier le : 28/02/2025
Publiée sur site internet le : 28/02/2025

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en préfecture.